



Mise en fourrière sans panneau d'interdiction

Par **dgui**, le **29/09/2019** à **14:16**

Bonjour,

J'ai garé ma voiture le samedi soir vers 19h sur une place de parking le long de la rue dans une rue à double sens. J'ai respecté le code de la route en me garant dans le sens de circulation.

Le dimanche matin à 8h30 ma voiture n'est plus présente. Après recherche elle a été enlevée par la fourrière. Je n'ai pas le motif mais je pense pour stationnement gênant.

La police municipale m'indique que le stationnement était interdit par la présence de panneau temporaire. Il existe bien des panneaux imprimés sur papier indiquant le stationnement interdit et précisant la mise en fourrière; figure également la date et l'heure d'application de l'interdiction de stationnement.

Ces panneaux sont disposés de part et d'autre de la rue mais visible d'un seul sens de circulation (je précise ce n'est pas un petit malin qui les a tournés). Dans mon sens de circulation ils ne sont pas visible.

Pensez-vous que je puisse essayer de contester la contravention et la mise en fourrière ?

Cela venant de se produire, je n'ai pas encore pu récupérer mon véhicule, la fourrière est fermée le dimanche.

Par **morobar**, le **30/09/2019** à **09:20**

Bonjour,

[quote]

Pensez-vous que je puisse essayer de contester la contravention et la mise en fourrière ?

[/quote]

Cela est toujours possible.

Mais si vous pensez qu'évoquer une controverse va vous permettre d'échapper au paiement de l'enlèvement et des frais de fourrière vous vous trompez.